

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE COORDINATION DU 4 janvier 2024

Présents : Jeanne, Claire S, Catherine, Isabelle, Nathalie, Thierry, Bernard, Damien, Sophia

PRINCIPALES INFORMATIONS ET DÉCISIONS

▪ **Trou dans la chaussée route de Cordes :**

La réparation de la chaussée est en cours. La solution technique retenue est la réalisation d'un « pont » permettant de consolider la route sans remblayer le trou, permettant ainsi de laisser le passage libre à la veine d'eau souterraine.

▪ **Extinction des éclairages publics :**

L'inventaire des lampadaires publics qui jusqu'à présent ne s'éteignent pas la nuit, a été réalisé. Nous allons ainsi pouvoir procéder à l'étude de faisabilité pour leur extinction automatique la nuit.

▪ **Toiture du lavoir :**

Un groupe projet va se constituer pour étudier le remplacement de la toiture du lavoir, sa rénovation et sa mise en valeur.

▪ **Création d'un club d'Aïkido à Vaour :**

Un club d'Aïkido va certainement voir le jour à Vaour. Le fondateur de ce club nous a demandé s'il pourrait bénéficier de la salle des fêtes, ou tout autre espace municipal, pour les séances d'entraînement.

Nous donnons une réponse favorable à cette demande, dans la mesure où l'on trouve des créneaux de disponibles.

▪ **Café Citoyens du samedi 3 février :**

Nous n'avons pas de sujet arrêté à ce jour pour ce Café Citoyens. S'il n'y en a pas d'ici-là, le thème sera libre.

▪ **Comptage des poids-lourds qui traversent le village :**

Suite à la pétition d'un grand nombre d'habitants, se plaignant du nombre bien trop important de poids-lourds traversant le village, nous avons demandé au Conseil Départemental de procéder à un comptage des poids-lourds.

L'étude de comptage des poids-lourds a eu lieu et le Département nous a adressé sa conclusion. Il s'avère que le Département considère que le nombre de poids-lourds traversant le village est trop faible pour envisager une déviation.

De notre côté nous avons pris connaissance de l'étude et y avons relevé de nombreuses erreurs et approximations. Du coup nous estimons qu'elle ne donne pas le reflet exact de la réalité et contestons de fait la conclusion du Conseil Départemental.

→ Nous allons envoyer un courrier au Conseil Départemental pour contester sa conclusion.

▪ **Vote final du PLUi en Conseil Communautaire :**

Le PLUi entre en phase finale. Le 9 janvier, en Conseil Communautaire, la procédure de PLUi sera entérinée par le vote de tous les conseillers communautaires.

Nous sommes très insatisfaits du déroulement des différentes phases du PLUi et de sa conclusion. Il ne nous apparaît pas acceptable pour Vaour de valider en l'état le PLUi.

→ Les conseillers communautaires de Vaour voteront donc « contre » l'acceptation de ce PLUi, tel qu'il nous est présenté.

Nous allons fournir des justifications à ce vote « contre » et souhaitons que des modifications favorables à notre village et ses habitants soient apportées au PLUi.

▪ **Ruine maison Alègre :**

Nous avons consulté trois cabinets d'avocats pour nous conseiller sur ce dossier. Les trois cabinets nous ont fait des propositions techniques et financières.

Après étude des propositions nous décidons de confier à Maître Antonin Hudrissier la mission d'étudier et de nous conseiller sur ce dossier.

▪ **Rencontres nationales Actions Communes à Vaour :**

Un groupe de travail s'est constitué pour étudier la faisabilité d'accueillir à Vaour les rencontres nationales 2024 du réseau Actions Communes, dont Vaour fait partie.

Le groupe de travail a tenu sa première réunion et a conclu qu'il était envisageable techniquement d'accueillir ces rencontres nationales sur Vaour.

▪ **Appartements Cité du lac :**

Après étude des dossiers de candidats à la location d'un appartement municipal, le prochain appartement de la Cité du lac sera attribué à un jeune couple qui attend un enfant.

Deux appartements devraient être rénovés cette année et ainsi pouvoir être mis en location.

▪ **Contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) :**

Nous avons procédé à la création de deux postes en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences).

Le premier est un poste d'agent technique de 20h par semaine.

Un nouvel habitant de Vaour a été recruté sur ce poste.

Le second est un poste administratif à France Service de 24h par semaine.

Le recrutement est lui aussi terminé sur ce poste.